

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
septembre
2019

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 4 septembre 2019 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

190901

PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2019 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

190902

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2019

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 241 496.69 \$ et celui des revenus de 53 724.92 \$ pour le mois de juillet 2019 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	31 845.32 \$
Sécurité publique :	12 032.80 \$
Transport :	46 251.05 \$
Hygiène du milieu :	33 474.93 \$
Santé et bien-être :	6.74 \$
Aménagement et urbanisme :	4 339.44 \$
Loisirs et culture :	68 675.91 \$
Frais de financement :	44 870.50 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

190904 PROJET DE RÈGLEMENT 19-325 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-222 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S » »
DÉPÔT

Je, Réjean Boutin, conseiller, présente un projet de règlement qui a pour objet de compenser la perte de revenu suite à l'imposition des allocations de dépenses versées aux élu(e)s. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil d'octobre 2019.

Réjean Boutin, conseiller

190905 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION UTILISÉS POUR EFFECTUER DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION SUR LES TERRITOIRES DESSERVIS
DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération municipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Michel-de-Bellechasse, Saint-Vallier, de Saint-Gervais et de La Durantaye désirent appuyer le projet d'achat par résolution en lien avec la demande de subvention à être formulée par la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse pour l'acquisition d'équipement en matière de désincarcération dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse offre le service régional en désincarcération;

ATTENDU QUE dans le cadre de cet appel de projet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire procéder à l'acquisition d'équipements de désincarcération, le tout pour un montant net n'excédant pas 23 000\$.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse s'engage à participer au projet d'acquisition d'équipement de désincarcération et d'assumer une partie des coûts (50%).
2. Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.
3. Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération municipale.
4. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Adopté unanimement

190906

ACCEPTATION DE VENTE
LOT 5 956 423

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte de vendre le lot 5 956 423 à Construction Omni, suivant la promesse d'achat à intervenir avec la Municipalité.
2. Le conseil autorise le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

190907

ENTENTE FERMETURE DE ROUTES DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC
RETRAIT

CONSIDÉRANT la résolution 100304 qui officialisait l'entente de fermeture de routes entre la Municipalité et le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que les modalités de dédommagement lorsque la Municipalité doit procéder à des fermetures de routes en lieu et place des fonctionnaires du ministère des Transports sont nettement insuffisantes;

CONSIDÉRANT le temps ressource nécessaire pour fournir l'effort demandé, ce qui nuit aux opérations courantes de déneigement de la Municipalité.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Que soit informé le centre de services du ministère des Transports du Québec que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire se retirer et ne pas renouveler l'Entente de fermeture de routes pour la saison 2019 – 2020.

Adopté unanimement

190908

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
LOT 2 819 330

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, M. Samuel Beaupré (Ferme Camour), souhaite obtenir un lotissement d'une superficie inférieure à la norme prescrite au règlement de lotissement, soit 2 990 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par monsieur Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, dossier 187184, minute 1323;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur demande une dérogation mineure concernant l'article 16, alinéa 3, du règlement de lotissement no 05-162,

qui fixe la superficie minimale des lots en bordure des lacs et cours d'eau à 4 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif poursuivi par le demandeur est d'obtenir le lotissement demandé afin de conserver les chemins d'accès pour son exploitation agricole intacts;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande de dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT la résolution 190811 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accorde la demande de dérogation mineure au demandeur, M. Samuel Beaupré (Ferme Camour), propriétaire du 6385 rang de l'Hêtrière Ouest, à l'article 16, alinéa 3, du règlement de lotissement no 05-162 afin de lui permettre d'obtenir un lotissement d'une superficie inférieure à la norme prescrite, soit 2 990 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par monsieur Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, dossier 187184, minute 1323.
2. La dérogation mineure est toutefois conditionnelle à l'acceptation et la confirmation de la conformité de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté unanimement

190909

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE
NOMINATIONS

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil désigne les conseillers Lynda Carrier et Alexandre Morin à titre de représentants du conseil municipal au conseil d'établissement de l'École de l'Étincelle.

Adopté unanimement

190910

DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR
TERRITOIRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE
GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE
RÉSOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, découlant du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96 millions intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer cette campagne.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désire soutenir la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploitation minière Canada Carbon.

Adopté unanimement

190911

RENOUVELLEMENT AVIS DE RÉSERVE POUR FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE
LOTS 2 821 361 et 2 821 376

CONSIDÉRANT la résolution 170705 adopté par le conseil le 5 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT les avis d'impositions de réserve pour fins d'utilités publiques initialement imposés sur les lots 2 821 361 et 2 821 376 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ces avis de réserve en raison du développement résidentiel important que connaît actuellement la Municipalité et les besoins futurs que cela implique pour la Municipalité qui doit se constituer une banque de terrains à des fins municipales ;

CONSIDÉRANT les articles 75 et suivants de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chap. E-24);

CONSIDÉRANT l'article 1097 du Code municipal du Québec (RLRQ, chap. C-27.1).

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. De renouveler les avis de réserve pour fins publiques, pour une période supplémentaire de deux (2) ans, sur les lots 2 821 361 et 2 821 376 du cadastre du Québec.
2. De mandater Morency, Société d'Avocats, s.e.n.c.r.l., pour utiliser les moyens légaux qui s'imposent dans la préparation et la signification des avis de renouvellement de réserve pour fins publiques ainsi que pour la publication de ceux-ci au livre foncier de la circonscription foncière de Bellechasse.
3. D'autoriser la direction générale à mandater tous les professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision et, le cas échéant, à représenter les

intérêts de la Municipalité dans toutes procédures émanant des présentes.

4. D'autoriser la direction générale à acquitter les sommes conformément à la présente décision.

Adopté unanimement

190912 DEMANDE DE SUBVENTION
ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-CHARLES

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le versement d'une somme de 300\$ pour l'album des finissants de l'École secondaire de Saint-Charles.

190913 FÉLICITATIONS

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations aux Amis du Parc riverain de la Boyer pour l'organisation de Parc en fête.
2. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations au personnel du camp de jour pour la belle saison estivale 2019.
3. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations au comité du Tournoi de golf Saint-Charles pour l'organisation du tournoi de golf annuel.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

190916 CLÔTURE DE LA SÉANCE


Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

La présente réunion est close à 20 h 46.

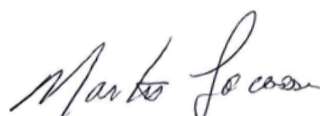
Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Martin Lacasse

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance extraordinaire septembre 2019 Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 23 septembre 2019 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

190917

AVIS DE CONVOCATION

La direction générale confirme la réception et la signature de l'avis de convocation à la séance extraordinaire de tous les membres du conseil.

190918

ORDRE DU JOUR

La direction générale confirme que l'ordre du jour est intégral à celui remis sur l'avis de convocation à la séance extraordinaire.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Octroi du mandat : Services professionnels pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna de Saint-Charles
4. Acceptation de vente : Lot 5 956 425 (Développement 279)
5. Acceptation de vente : Lot 5 956 444 (Développement 279)
6. Transfert de fonds : Cession de terrain vers la Réserve Développement 279
7. Entente de gestion entre la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et Les Amis du Parc riverain de la Boyer : Demande au fond d'investissement
8. Confirmation d'embauche : Mécanicien-opérateur au service des Travaux publics
9. Période de questions
10. Clôture

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

Le conseil entérine l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

190919

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DU
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA DE SAINT-CHARLES
OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, le 17 décembre 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé son aide financière à la Municipalité dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 (PSR22) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour des services professionnels en lien avec les travaux de remplacement du système de réfrigération à l'aréna de Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse et à l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont déposés des offres de services.

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le mandat de services professionnels en lien avec les travaux de remplacement du système de réfrigération à l'aréna de Saint-Charles-de-Bellechasse à FNX-INNOV Inc., pour un montant de 154 798.03\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

190920

ACCEPTATION DE VENTE
LOT 5 956 425 (DÉVELOPPEMENT 279)

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte de vendre le lot 5 956 425 à Mme Justine Leclerc et M. Alexandre Coulombe, demeurant au 121 rue Larochelle à Sainte-Claire, (Québec), G0R 2V0, suivant la promesse d'achat intervenue avec la Municipalité.
2. Le conseil autorise le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

190921

ACCEPTATION DE VENTE
LOT 5 956 444 (DÉVELOPPEMENT 279)

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte de vendre le lot 5 956 444 à Mme Dominic Vachon et M. Kevin Renaudet, demeurant au 4309 rue du Rapide à Lévis, (Québec), G6X 1B2, suivant la promesse d'achat intervenue avec la Municipalité ;
2. Le conseil autorise le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

190922

**TRANSFERT DE FONDS
CESSION DE TERRAIN VERS LA RÉSERVE DÉVELOPPEMENT 279**

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 115 909,00\$, provenant de la cession de terrain réserves foncières vers la Réserve Développement 279.

Adopté unanimement

190923

**ENTENTE DE GESTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE ET LES AMIS DU PARC RIVERAIN DE LA BOYER
DEMANDE AU FOND D'INVESTISSEMENT**

CONSIDÉRANT l'Entente de gestion entre la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et Les Amis du Parc riverain de la Boyer;

CONSIDÉRANT que ladite entente met à la disposition des Amis du parc riverain un fond d'investissement de 10 000\$ pour la réalisation de projets prévus au plan quinquennal;

CONSIDÉRANT la réalisation du projet des ilots fleuris;

CONSIDÉRANT la volonté des Amis du parc riverain de la Boyer de financer ledit projet via le fonds d'investissement.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le versement d'un montant de 2 078,60\$ à même la réserve Parc riverain.

Adopté unanimement

190924

**MÉCANICIEN-OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
CONFIRMATION D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre en raison de la vacance du poste de mécanicien opérateur ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste affichée du 16 août au 5 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'embauche de M. François-Alexandre Jean au poste de mécanicien-opérateur au service des Travaux publics.
2. Il sera rémunéré suivant les conditions établies à l'intérieur de la Politique salariale en vigueur.
3. Le conseil autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche.

Adopté unanimement

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

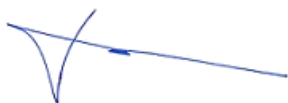
Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close à 20 h 07.

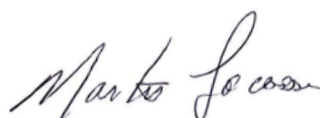
Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-François Comeau

Le maire



Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
